



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de maladie

Question écrite n° 18415

Texte de la question

M. Dominique Tian demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer si elle entend publier le décret d'application de l'article 103 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, nécessaire pour le lancement de l'expérimentation de la nouvelle procédure de contrôle des arrêts de travail, dont la presse s'est récemment faite l'écho. Ce décret doit notamment fixer le délai dont disposera l'assuré, qui s'est vu suspendre ses indemnités journalières, pour saisir le service du contrôle médical de sa caisse de sécurité sociale, ainsi que le délai dont dispose la caisse pour répondre à l'assuré.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18415

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1773

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)